



## DÉCISION MUNICIPALE N° 097-22

### Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des deux retables de l'Eglise Saint Pierre- Christine GRENOUILLEAU

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GEREON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,4°,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

**VU** la délibération n° 075-20 en date du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à une maîtrise d'œuvre spécialisée pour la restauration des deux retables de l'Eglise Saint Pierre,

**Vu** la proposition de Mme Christine GRENOUILLEAU en date du 10 mai 2022 pour assurer cette prestation,

### DÉCIDE

**Article 1** : Il est décidé de passer un contrat avec Mme Christine GRENOUILLEAU, 34 bis quai Provost 49570 Montjean sur Loire, SIRET 52029841500016, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des deux retables de l'Eglise Saint Pierre.

**Article 2** : Le montant de la prestation est fixé à 8 400 euros HT, prix forfaitaire. Il comprend les phases étude pour 4 620 Euros HT (Rédaction du programme de travaux et cahier des charges, analyse des offres) et travaux pour 3 780 euros HT (Suivi, réception et réserves).

**Article 3** : La mission démarrera après réception de la commande (courant octobre).

**Article 4** : Monsieur le Maire, le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Article 5** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 03 octobre 2022

Le Maire,  
Rémy Orhon



*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*



**Christine GRENOUILLEAU**  
Restauration de sculptures  
Conseil en conservation préventive  
34 bis, quai Provost  
49570 Montjean-sur-Loire  
06 33 09 62 63  
grenouilleau.loire@orange.fr  
christinegrenouilleau.com

Le 10/05/2022

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON  
Place Maréchal Foch - CS 30217  
44156 Ancenis-Saint-Géréon

## DEVIS N° 2022-5-15

**LOIRE ATLANTIQUE**  
**ANCENIS**  
**Eglise Saint Pierre**

### OBJET

**Maitrise d'œuvre pour la restauration des deux retables latéraux en pierre polychrome et 10 statues .**

Phase études : **4 620 € HT**

- Rédaction du programme de travaux en concertation avec la DRAC
- Rédaction du cahier des charges avec clauses générales concernant l'installation de chantier et clauses particulières avec description détaillée et localisation des interventions à prévoir
- Aide à l'analyses des offres

Phases travaux : **3 780 € HT**

- Suivi des travaux, réunions de chantier, compte rendu des réunions de chantier
- Réceptions des travaux, suivi des réserves

**TOTAL HT 8 400,00 €**

**TVA 20% 1 680,00 €**

**TOTAL TTC 10 080,00 €**

Soit dix mille quatre-vingt euros toutes taxes comprises

**Cout horaire 100,00 € HT**

*Devis global et forfaitaire à valeur de Mai 2022 valable un an*